



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 19/01/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

**ARRETE N° ARR2023_0002
INTERDICTION D'UTILISER LES TERRAINS DE SPORTS
DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN DE BRAYE
(PETIT BOIS, PONT BORDEAU et REPUBLIQUE)**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2,

Considérant les pluies abondantes de début janvier 2023 et les importantes chutes de neige du 17 janvier, les conditions ne permettent pas la pratique sécurisée de sport sur les terrains en herbe et stabilisés du Petit Bois, du Pont Bordeaux et de la République,

Considérant d'autre part qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour éviter une mise en danger et une dégradation des dits-terrains en raison des conditions atmosphériques et de l'état actuel desdits terrains.

ARRETE

Article 1 : L'accès aux terrains en herbe et stabilisés du Petit Bois, du Pont Bordeaux et de la République sont interdits jusqu'à nouvel ordre à compter du 18 janvier 2023.

Article 2 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage sur les panneaux réservés à cet effet au complexe du Petit Bois, au stade du Pont Bordeaux et au complexe République.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire et du Loiret
- Police municipale
- Associations et établissement scolaires de Saint-Jean de Braye

A Saint-Jean de Braye, le 18 janvier 2023

Pour le Maire – Conseillère départementale du Loiret et par délégation
L'adjoint aux quartiers, délégué au patrimoine bâti, naturel et à l'agriculture

Franck FRADIN

